

Fiche-Pratique

Jardinières citoyennes/associatives/collectives



Détail : 2, Villa Dury Vasselon / conseil de quartier TPSE
Création de jardinières par l'Établissement régional d'enseignement adapté Edith Piaf, à la demande de l'association du Lien des Lilas.



©BREVET



Détail : rue Saint-Blaise / conseil de quartier Saint-Blaise
Création d'une micro trame verte par l'association Multicolors.

La nature et le vert vous plaisent plus que le gris et l'asphalte, vous voulez partager une activité conviviale avec vos voisins, vous avez envie et besoin d'embellir votre cadre de vie : vous pouvez donc créer une jardinière citoyenne !

Avec des pots, des bacs, des jardinières, au pied des arbres, ou sur les plateaux en stabilisés, vous pouvez jardiner ou simplement protéger les plantes semées naturellement par le vent et les oiseaux. Ce petit guide est fait pour vous. Vous y trouverez les différentes étapes à suivre pour permettre la réalisation de votre projet, mais aussi des trucs et astuces pour vous aider.

Avant de commencer, il faut **se poser les bonnes questions** et vérifier si le projet est solide :

- **Le projet de jardinage est-il collectif ?** Plusieurs habitants sont-ils concernés ?
- Sommes-nous déjà **organisés en association** ? Si non, quelle association pourrait porter notre projet ? Se constituer en association ? Comment s'y prendre ?
- **A quels besoins la jardinière répond-t-elle ?** (Amour des plantes vertes, aménagement d'un recoin, envie de jardiner ensemble, besoin de plein air, lutte contre les incivilités...)
- Qui s'occupera de **l'entretien des jardinières** ? comment allez-vous vous organiser ? Les plantes ne prennent pas de vacances et c'est pendant l'été qu'elles ont le plus besoin **d'arrosage**. Existe-t-il un **point d'eau à proximité** ?
- Combien de jardinières voulons-nous implanter ? Il existe **des normes organisant l'utilisation de l'espace public** qui, sur un trottoir, doit rester disponible pour les piétons.
- Quelle **est l'orientation de la jardinière** ? en plein soleil ou à l'ombre ? en plein vent ou à l'abri ? Quelles plantes sont adaptées à ce micro climat ?

Mémo

- 1/ Créer un collectif et définir son projet
- 2/ Présenter son projet à la municipalité et demander les autorisations
- 3/ Faire les démarches pour obtenir un financement
- 4/ Signer une convention de partenariat
- 5/ Inaugurer la jardinière et se féliciter du travail accompli
- 6/ Evaluer son projet
- 8/ Trucs et astuces

1/ Première étape : constituer un collectif et définir les besoins et les attentes

Une **jardinière citoyenne et collective** est, comme son nom l'indique, adoptée par un collectif de personnes.

Deux cas de figure sont possibles :

- vous allez **ajouter du mobilier urbain dans la rue** car vous jardinerez dans des bacs, des pots, des jardinières.
- vous **voulez jardiner en pleine terre** (ou entretenir la végétation spontanée) dans un ou plusieurs pied d'arbre donc sans ajouter de pots.

Le groupe ainsi constitué devra se mettre d'accord sur le **projet souhaité** :

- Type de jardinage : en bacs, en pots, en pleine terre au pied d'un arbre... ?
- Nombre de jardinières ?
- En quels matériaux ? Le choix des matériaux est important (bois, plastique).
- Jardinières mobiles ou fixes ? On peut avoir besoin de les déplacer, soit dans le cadre du projet ou parce que l'implantation choisie s'avère mauvaise. Par ailleurs, le sol de la voirie parisienne n'est pas toujours plat et des pieds ajustables peuvent être une bonne idée.
- Qu'est ce qu'on veut planter ? Comment va-t-on jardiner ? Comment seront faits les choix (de plantes, de récoltes...) ?
- Qui, dans le groupe, a une expérience du jardinage ?
- Quelles activités aimerait-on développer ? Fête de quartier autour des jardinières ? Soupe collective avec les légumes récoltés ?...
- Qu'est ce qui peut arriver de négatif (jardinières saccagées, vol de plantes...)...
- Comment les voisins intéressés peuvent ils rejoindre le groupe ?

Si vous voulez jardiner avec du mobilier urbain (pots, bacs, jardinières...), votre groupe devra créer une **association** ou de rejoindre une association déjà existante dont l'objet correspond au projet. Cette association devra avoir une **assurance au tiers** afin que vous soyez protégé contre d'éventuels recours (comme par exemple celle ou celui qui se sera cogné contre votre pot parce qu'il envoie un texto les yeux rivés sur son téléphone portable !)

Si vous avez choisi de jardiner ou d'entretenir un pied d'arbre, votre groupe devra **être inscrit à la mairie** en envoyant un mail à (jeanne.denniston@paris.fr ; charlotte.reydel@paris.fr) afin que les services techniques de la ville, notamment de la propreté, fassent attention à vos plantations. La mairie du 20^e vous confirmera un panneau "ici on jardine" ou "ici on laisse pousser" à installer sur place qui montrera à toutes et à tous ce que vous faites.

2/ Deuxième étape : Présenter son projet à la municipalité, demander les autorisations et vérifier la faisabilité du projet

(Et éventuellement l'adapter aux contraintes locales)

Votre allié, c'est votre **conseil de quartier** et l'**équipe Espaces verts, Biodiversité et Nature de votre mairie** !

Le conseil de quartier est une instance de la Mairie organisée pour et par les habitants. Il fera part de votre projet au **Pôle Démocratie Locale**, qui lui vérifiera auprès des directions de la Ville concernées (Direction de la Voirie et des Déplacements, Direction des Espaces Verts et de l'Environnement, Direction de la Propreté et de l'Eau, Equipe de développement local de la DPVI) la faisabilité de votre projet :

- hauteur des jardinières
- respect des normes d'accessibilité

- sécurisation du cheminement piéton
- Si les jardinières abritent des plantes grimpantes, celles-ci devront pousser sur un treillage indépendant des façades des immeubles. Sauf si vous avez l'accord exprès et écrit des propriétaires de l'immeuble ! Et **si les habitants de l'immeuble sont associés au projet, c'est encore mieux...**

Vous devez toujours passer par le Pôle Démocratie Locale qui est un formidable négociateur auprès des Directions de la Ville. Les **élu-es** sont également là pour vous aider et vous conseiller, ou simplement discuter de votre projet !

Une fois que tous les acteurs potentiels du projet sont au courant de vos intentions et que les accords sont obtenus, BRAVO, c'est un excellent début !

Pour matérialiser toutes ces bonnes idées, il faut désormais trouver des financements.

3/Troisième étape : Trouver des financements

Dans cette étape, vous aurez besoin de démontrer le bien fondé et l'intérêt de votre projet (préparer un joli dossier est utile !).

Dans tous les cas, prenez **conseil** auprès de celles et ceux qui sont déjà en train de jardiner leur jardinières citoyennes ou leur pied d'arbre : ils sont déjà passés par là, ils savent donc comment faire !

Les sources de financement peuvent s'additionner (c'est plus facile à plusieurs...)

Vos besoins		Des solutions
obtenir la/les jardinières, pots, bacs ...	→	Contacteur la mairie d'arrondissement qui a parfois des pots à disposition Contacteur votre conseil de quartier pour qu'il finance leur achat Récupérer et recycler bois, palettes, bigsac de chantier, matériaux divers pour fabriquer vos contenants (en prenant conseil auprès d'associations spécialisées dans le recyclage ou auprès d'artisans du quartier)
Se procurer de la terre	→	Contacteur la mairie d'arrondissement qui a parfois de la terre à disposition Contacteur votre conseil de quartier pour qu'il finance cet achat Solliciter hyper gentiment une jardinerie locale Faire les yeux doux à un jardin partagé voisin ou à un immeuble engagé dans la démarche "compost en pied d'immeuble" pour leur demander un peu de leur compost
Acheter des plantes	→	Participer à un troc de plantes : http://www.paris.fr/pratique/jardinage-vegetation/jardiner-a-paris/troc-main-verte/rub_8339_stand_15567_port_19351 Faire appel au bon cœur des habitants ou des jardins partagés Solliciter hyper gentiment un fleuriste ou une jardinerie locale
Se fournir en eau	→	Vous devez prévoir votre propre source d'eau (récupération d'eau de pluie, accord avec un immeuble voisin...) la Mairie ne pourront mettre des points d'accès à l'eau du réseau secondaire à votre disposition qu'exceptionnellement et uniquement pour les plantations non consommables

Si vous choisissez de faire appel à votre Conseil de quartier et que celui-ci accepte de vous aider à financer la jardinière, l'achat de terre ou de plantes, vous devez vous y prendre bien en amont, afin de constituer le **meilleur dossier possible**. Attention, les **règles de financement de l'administration** sont spécifiques et votre financement en dépendra :

- seul l'achat de jardinières entières ou de pots est considéré comme une **dépense d'investissement**
- l'achat des matériaux relèvent du **budget de fonctionnement**. Même si ces matériaux permettent de fabriquer une jardinière complète.
- La jardinière ne doit pas avoir été réalisée et ne doit pas être implantée lors de la demande de financement. Il faut attendre que **l'accord sur le financement soit donné**.
- Demander conseil auprès du Pôle démocratie locale !

Vous avez les fonds pour réaliser vous mêmes les jardinières ? Bien joué ! Toutefois, en aucun cas vous ne pouvez installer des jardinières de votre propre chef. Il vous faudra toujours obtenir des autorisations, notamment des **autorisations relatives à l'occupation de l'espace public**.

Pas d'argent ? Avez-vous pensé au **jardinage des pieds d'arbres** ? Ce type de jardinage pourrait également vous convenir et peut constituer une première étape avant de vous lancer dans les jardinières ! Rapprochez vous du Pôle démocratie locale de la Mairie (Voir également le site de la Ville : http://www.paris.fr/pratique/vegetation/arbres/charte-de-fleurissement-des-pieds-d-arbres/rub_8350_stand_12650_port_19379)

4/ Quatrième étape : Signer une convention de partenariat

Les jardinières sont entretenues par les habitants. Ce sont des **initiatives citoyennes**, par et pour les citoyens. C'est pourquoi, la Direction des Espaces Verts et de l'Environnement (DEVE) ne prendra pas en charge leur entretien !

Les projets de végétalisation, tels que les jardinières, doivent faire l'objet de **convention de partenariat**. Cette convention est signée entre l'association qui porte le projet de jardinières et la Direction de la Voirie et des Déplacements pour une durée de 1 an renouvelable. Un **rapport d'activité** vous sera demandé !

Rapprochez vous du Pôle démocratie locale de la Mairie pour obtenir un **modèle de convention**.

Si, malheureusement, vos jardinières sont laissées à l'abandon plus de 6 mois, la mairie mettra fin au partenariat et retirera les jardinières.

5/ Cinquième étape : Installer et inaugurer la jardinière

Dès **les débuts de votre projet** de jardinière, nous vous encourageons vivement à prendre des photos, conserver les témoignages, réaliser des vidéos... Cela pourra vous être utile lors de **l'inauguration**, pour vous rappeler le travail parcouru et pour **valoriser les personnes** qui auront participé à la réussite de votre projet. Et puis les photos Avant / Après montreront bien la beauté de vos réalisations.

Une fois la jardinière achevée et les premières plantes devenues grandes, il pourrait être intéressant d'inaugurer la/les jardinières à l'occasion d'une fête, d'un goûter, un **événement fédérateur**, qui viendra souligner et remercier le travail de chacun des acteurs et faire connaître cette initiative de végétalisation.

Ce sera aussi l'occasion de **remercier vos partenaires**. Une plaque peut être installée sur la jardinière, mentionnant les personnes (associations, commerçants...) qui ont contribué à la réalisation de ce projet (exemple : « *Ces jardinières ont été réalisées par les étudiants du collège professionnel Édith Piaf, en partenariat avec l'association le Lien des Lilas et grâce au soutien du Conseil de quartier Télégraphe-Pelleport-Saint-Fargeau* »)

Passé l'inauguration, pensez à vous associer à des événements d'envergure parisienne ou nationale pour vous faire connaître, comme par exemple :

- **La fête des jardins**, organisée par la Ville de Paris, en septembre, chaque année
- **Le printemps du développement durable**, chaque année (voir avec l'arrondissement)
- **La fête de la nature** en mai, chaque année avec Natureparif
<<http://www.fetedelanature.com/>>

6/ Sixième étape : Evaluer son action, c'est important et c'est motivant

Si des personnes vous posent des questions sur votre projet, si elles veulent participer en entretenant les plantes, si on veut vous copier, si les incivilités diminuent... C'est bon signe ! Pensez à noter ces éléments, ils sont motivants !

N'hésitez pas à organiser des petits événements pour célébrer les jardinières installées, à l'occasion d'un changement de saison, à la date anniversaire de la jardinière... C'est important de partager les bons moments !

7/ Ressources : Trucs et astuces

S'associer : Les partenaires qui peuvent vous aider

- Votre conseil de quartier : sur le site de l'arrondissement, rubrique vie citoyenne cabma20-pdl@paris.fr)
- L'équipe de développement local (si vous habitez un quartier en secteur politique de la Ville) l'information est disponible sur le site Paris.fr
- Site internet de la Ville de Paris consacré au jardinage :
<http://www.paris.fr/pratique/jardinage-vegetation/jardiner-a-paris/p8339>
- Brochure un jardin urbain respectueux de l'environnement :
http://www.paris.fr/pratique/jardinage-vegetation/jardiner-a-paris/brochure-sur-le-jardinage-urbain/rub_8339_stand_26147_port_19351
- La Main Verte : http://www.paris.fr/pratique/jardinage-vegetation/jardiner-a-paris/lettre-main-verte/rub_8339_stand_36369_port_19351
- La maison des acteurs du Paris Durable : <http://acteursduparisdurable.fr/>
- Association Graine de Jardin : <http://jardinons-ensemble.org/spip.php?rubrique1#2014-02-25>
- Association Multicolors - <http://multicolors.org/>
- Association Les incroyables comestibles : http://www.incredible-edible.info/?page_id=1700
- L'association Veni Verdi <http://www.veniverdi.fr>
- Les centres sociaux La 20^e chaise, le centre social du bas Belleville, Archipelia, Soleil Saint Blaise...

Fabrication des jardinières (structures locales travaillant en insertion)

- Ecole professionnelle Edith Piaf : <http://erea-piaf.scola.ac-paris.fr/>
- ESAT Ménilmontant : <http://www.championnet.asso.fr/travail-protege/lesat-menilmontant.htm>
- Extramuros : Hélène Gounot - helene@extramuros-paris.com
- Paris Label : <http://www.parislabel.com/>

S'inspirer : quelques idées à piquer et repiquer

- Jardinières des Villas Dury Vasselon et Gagliardini : 4 jardinières en bois / Association le lien des Lilas / EREA Edith Piaf
- Jardinières de la Place Fréhel : 2 jardinières en plastique / Association Culture Rapide / Agrena
- Jardinières Saint Fargeau au vert : 4 jardinières en bois / Association Saint-Farg au vert / EREA Edith Piaf
- Jardinières de la rue Elysée Ménilmontant : une dizaine de jardinières en bois
- Trame Verte du Mail Saint-Blaise / détournement des potelets / Association Multicolors et écoles du quartier Saint-Blaise